



# Assemblée générale

Distr. limitée  
8 juin 2023  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-sixième session

Vienne, 31 mai-9 juin 2023

### Projet de rapport

#### Additif

#### K. Programme « Espace 2030 »

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Programme "Espace 2030" », conformément à la résolution [77/121](#) de l'Assemblée générale.
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Allemagne, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Indonésie, Kenya, Norvège, Philippines, République de Corée et Roumanie. Au cours du débat général, les représentantes et représentants d'autres États membres ont également fait des déclarations au titre de ce point.
3. Le Comité était saisi du rapport sur les travaux de la réunion d'experts ONU/République de Corée tenue à Daejeon (République de Corée) du 16 au 19 août 2022, dans le cadre de l'initiative « L'espace pour les femmes », qui portait sur le thème « Accès et participation des femmes et des filles au secteur spatial » ([A/AC.105/1273](#)).
4. Le Comité a entendu les présentations suivantes :
  - a) « La gouvernance spatiale chilienne », par la représentante du Chili ;
  - b) « Promouvoir la modernisation de l'industrie aérospatiale grâce à un développement ouvert, partagé et sans exclusive : présentation du neuvième Forum (international) chinois sur le secteur aérospatial commercial », par le représentant de la Chine ;
  - c) « Le réseau Space2Agriculture d'INNOspace : l'Allemagne au service des objectifs de développement durable et de l'innovation intersectorielle par l'intermédiaire des techniques spatiales », par le représentant de l'Allemagne ;
  - d) « Résultat de la Réunion d'experts sur l'Initiative "L'espace pour les femmes" organisée par l'ONU et la République de Corée en 2022 », par la représentante de la République de Corée ;
  - e) « L'élément manquant de la diversité : l'inclusion du handicap grâce au projet "L'Espace pour les personnes handicapées" du Bureau des affaires spatiales », par la représentante du Bureau des affaires spatiales ; et



f) « L'intégration de l'information géospatiale au service du développement durable : les pratiques de la CESAP en la matière », par le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, organisation dotée du statut d'observateur.

5. Le Comité a rappelé que le Programme « Espace 2030 », axé sur le thème de l'espace comme moteur du développement durable, assorti de son plan de mise en œuvre, que l'Assemblée générale avait adopté dans sa résolution 76/3, constituait un document politique de haut niveau présentant la contribution des activités et des outils spatiaux à la réalisation des objectifs de développement durable, les vastes avantages des activités spatiales pour la société et le rôle essentiel que jouaient les techniques et applications spatiales, ainsi que les données d'origine spatiale, dans la croissance économique et la prospérité.

6. Le Comité a en outre noté que le Programme « Espace 2030 » contribuait également à la définition de son rôle futur et à l'affirmation de sa contribution essentielle à la garantie que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, au renforcement de la gouvernance mondiale des activités spatiales et à la garantie de la viabilité à long terme des activités spatiales.

7. Le Comité s'est félicité des mesures prises par le Paraguay, qui assurait la présidence du Sous-Comité scientifique et technique, pour faire inscrire des références au Programme « Espace 2030 » et à l'utilité des sciences et techniques spatiales pour le développement durable dans la déclaration politique qui serait adoptée au Sommet sur les objectifs de développement durable, qui se tiendrait les 18 et 19 septembre 2023, comme indiqué dans le rapport final du Sous-Comité (A/AC.105/1279, par. 72).

8. Le Comité a noté que le Programme « Espace 2030 » serait un succès si l'on traduisait ce document dans des mesures concrètes, en tirant parti des partenariats et des outils décrits dans son plan de mise en œuvre. À cet égard, il a fait observer qu'en mettant en œuvre le Programme « Espace 2030 », les États contribuaient à un certain nombre de mécanismes, programmes, projets et dispositifs internationaux et régionaux liés à l'espace, ainsi qu'à des outils et initiatives que le Bureau des affaires spatiales avait élaborés ou était en train d'élaborer, et en tiraient parti, tous ces éléments contribuant à la réalisation des quatre objectifs globaux du Programme « Espace 2030 », lesquels s'articulaient autour des quatre volets que constituaient l'économie spatiale, la société spatiale, l'accessibilité à l'espace et la diplomatie spatiale.

9. Rappelant que le Programme « Espace 2030 » mettait l'accent sur la promotion de l'égalité des genres dans les activités spatiales et sur le renforcement de la participation des femmes dans l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), le Comité a noté que la troisième réunion d'experts organisée au titre de l'initiative « L'espace pour les femmes » du Bureau des affaires spatiales s'était tenue à Daejeon (République de Corée) du 16 au 19 août 2022. Il a également noté que la quatrième réunion d'experts organisée à ce titre se tiendrait du 30 octobre au 3 novembre 2023 à Montréal (Canada).

10. L'avis a été exprimé selon lequel le Comité devrait veiller à la mise en œuvre effective du Programme « Espace 2030 » en faisant en sorte que les écarts entre les pays se réduisent concernant les capacités dont ceux-ci étaient dotés pour utiliser les techniques et applications spatiales, que la gouvernance mondiale de l'espace continue à s'améliorer et que la contribution des activités spatiales à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'accroisse.

11. L'avis a été exprimé selon lequel le Programme « Espace 2030 » était d'autant plus important que l'un de ses objectifs était de promouvoir et de renforcer l'utilisation de l'espace aux fins de la viabilité des économies maritimes, ce qui était d'une importance vitale pour plusieurs pays.

12. Le Comité a rappelé qu'un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme « Espace 2030 » serait effectué en 2025 et que le Bureau des affaires spatiales avait l'intention de mettre à disposition le Programme et son plan de mise en œuvre sous forme de publication, afin d'accroître sa visibilité et ses retombées dans l'ensemble de la communauté internationale.

13. Le Comité a pris note de la publication du Bureau des affaires spatiales et de l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial intitulée « Contribution to the "Space2030" Agenda: EU Space Supporting a World of 8 Billion People » (Contribution au Programme « Espace 2030 » : le programme spatial de l'Union européenne au service d'un monde de 8 milliards d'habitants) ([ST/SPACE/85](#)).

---